



## **Taxe sur la Plus Value lors de la cession par une société de parts d'une société à prépondérance immobilière**

### **Nos honoraires couvrent :**

- Le calcul de la plus value selon les informations et pièces reçues ;
- Notre nomination en tant que représentant fiscal accrédité concomitamment à la déclaration de la transaction ;
- La coordination des déclarations avec les autres associés éventuellement cédants également ;
- Les risques inhérents à notre mission sans émission de garantie bancaire du cédant en notre faveur ;
- Le dépôt de la déclaration 2048-M (une déclaration par cédant) au Centre des Impôts des Non Résidents et paiement de la Taxe et des contributions sociales dues.

### **Pour agir au nom du cédant (personne morale non résidente), nous aurons besoin de :**

- Pouvoir en faveur d'eurotax, signé par le / les dirigeants du / des cédant(s);
- Copie d'une pièce d'identité du / des dirigeants signataires ;
- Copie d'un relevé d'inscription au Registre du Commerce (équivalent extrait K-bis en France);
- Certificat de résidence fiscale (avis d'impôt société ou autre);
- Copie certifiée de l'acte de vente mentionnant la date de la cession effective des parts ;
- Copie du PV d'assemblée mentionnant l'acquisition (achat, donation partage, succession...) des parts.

### **Les éléments ci-dessus serviront à déterminer :**

- Le prix de cession des parts (prix de vente corrigé des frais de cession, des frais de représentation fiscale...)
- Le prix d'acquisition des parts (prix d'achat ou de transmission corrigé des frais d'acquisition)
- La durée de détention (pour détermination de l'abattement légal éventuellement applicable)

### **Les éléments pris en compte pour le calcul sont principalement :**

- Le statut du cédant ;
- Le lieu de résidence fiscale : Union Européenne, Pays coopératif Hors UE ou pays non coopératif ;
- La durée de détention des parts, objet de la transaction.

\* \* \*